



Règlement des épreuves Voile Légère :

Championnat de France, Critérium National et National Espoirs de Classe à partir de 2020

Préambule :

La FFVoile a souhaité définir à travers les présents documents, les règlements concernant l'organisation des épreuves Voile Légère suivantes :

- Championnats de France « de Classe »
- Critérium National « des Classe » FFVoile.
- National Espoirs « de Classe » FFVoile.

pour les classes affiliées qui pourraient y être éligibles.

La délégation aux classes affiliées éligibles à l'organisation des Championnats de France de Classe s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la FFVoile pour la dynamisation des pratiques compétitives, dans le respect de l'esprit des différentes actions déjà menées et dans le respect des textes et règlements fédéraux.

La décision de l'attribution d'un titre de « Champion de France de Classe », ainsi que l'attribution d'épreuve : « Critérium National de Classe » et « National Espoirs de Classe » demeure l'entière prérogative de la FFVoile.

Le titre de « Champion de France de Classe », les épreuves : « Critérium National de Classe » et « National Espoirs de Classe » symbolisent et couronnent le dynamisme d'une classe affiliée pour le développement de la voile légère

Le titre de « Champion de France de Classe » est valorisé par un grade 3.

Le présent règlement ci-après s'applique pour toutes les classes affiliées concernées par un « Championnat de France de Classe FFVoile », un « Critérium National de Classe FFVoile », ou un « National Espoirs de Classe FFVoile ».

Les modalités spécifiques à chaque classe affiliée éligible aux différents : Championnat de France, Critérium National et National Espoirs feront l'objet d'une convention signée par la FFVoile et la Classe.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>I. Textes</p> <p>Le Championnat de France de Classe FFVoile est régi par le règlement et la convention auxquels aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties</p>	<p>I. Textes</p> <p>Le Critérium National de Classe FFVoile est régi par le règlement et la convention auxquels aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties</p>	<p>I. Textes</p> <p>Le National Espoirs de Classe FFVoile est régi par le règlement et la convention auxquels aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties</p>
<p>II. Attribution de l'épreuve</p> <p>A partir de 2020 et pour une période de 4 ans sous réserve d'éligibilité Le Championnat de France de Classe FFVoile fusionnera avec l'épreuve nationale de référence de la Classe (national de classe ou autre). La Classe ne pourra pas prétendre à l'organisation d'une épreuve de grade 3 supplémentaire.</p> <p>II.1. Eligibilité de Classe II.1.1. Classes non éligibles</p> <p>Toutes les classes minimales Toutes classes affiliée à la FFVoile ne pouvant justifier d'un effectif de coureurs de 18 ans et plus, supérieur ou égal à 60% du nombre total de coureurs du classement national de la série concernée, moyenne réalisée sur les 3 dernières années précédant la demande.</p> <p>II.1.2. Classes éligibles</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile ayant rassemblé en moyenne sur les 3 dernières années précédant la demande, 30 bateaux par classe ou série sur une épreuve de référence de la classe, organisée en France. Les bateaux avec des régatiers de nationalité étrangère et non licenciés en France, s'ils peuvent prétendre au titre de « champion de France de Classe » ne peuvent être comptabilisés dans ce nombre de bateaux minimum.</p>	<p>II. Attribution de l'épreuve</p> <p>A partir de 2020 et pour une période de 4 ans sous réserve d'éligibilité</p> <p>II.1. Eligibilité de Classe II.1.1. Classes non éligibles</p> <p>Toutes les classes minimales Toutes classes affiliée à la FFVoile ne pouvant justifier d'un effectif de coureurs de 18 ans et plus, supérieur ou égal à 60% du nombre total de coureurs du classement national de la série concernée, moyenne réalisée sur les 3 dernières années précédant la demande.</p> <p>II.1.2. Classes éligibles</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile ayant rassemblé en moyenne sur les 3 dernières années précédant la demande, 20 bateaux par classe ou série sur une épreuve de référence de la classe, organisée en France. Les bateaux avec des régatiers de nationalité étrangère et non licenciés en France, s'ils peuvent prétendre à participer à l'épreuve ne peuvent être comptabilisés dans ce nombre de bateaux minimum.</p>	<p>II. Attribution de l'épreuve</p> <p>A partir de 2020 et pour une période de 4 ans sous réserve d'éligibilité</p> <p>II.1. Eligibilité de Classe II.1.1. Classes non éligibles</p> <p>Classes ayant déjà un titre Champion de France Minimes ou Espoirs FFVoile</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>II.2. Attribution à une classe de l'organisation de l'épreuve</p> <p>Toute classe éligible qui ferait une demande à la FFVoile – Département compétition Performance Pôle Voile Légère pourra recevoir la délégation de l'organisation de l'épreuve. Une convention entre la FFVoile et la Classe concernée sera signée.</p>	<p>II.2. Attribution à une classe de l'organisation de l'épreuve</p> <p>Toute classe éligible qui ferait une demande à la FFVoile – Département compétition Performance Pôle Voile Légère pourra recevoir la délégation de l'organisation de l'épreuve.</p> <p>Une convention entre la FFVoile et la Classe concernée sera signée.</p>	<p>II.2. Attribution à une classe de l'organisation de l'épreuve</p> <p>Toute classe éligible qui ferait une demande à la FFVoile – Département compétition Performance Pôle Voile Légère pourra recevoir la délégation de l'organisation de l'épreuve.</p> <p>Une convention entre la FFVoile et la Classe concernée sera signée.</p>
<p>III. Renouvellement et résiliation de l'attribution de l'appellation</p> <p>III.1. Renouvellement de l'attribution de l'épreuve pour 4 années supplémentaires</p> <p>III.1.1. Conditions pour un renouvellement automatique</p> <p>Toute Classe affiliée respectant les critères de non éligibilité et d'attribution à la FFVoile pouvant justifier d'un effectif de coureurs de 18 ans et plus, supérieur ou égal à 60% du nombre total de coureurs du classement national de la série concernée, moyenne réalisée sur un historique des 4 dernières années.</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile ayant rassemblé en moyenne sur les 4 dernières années, 30 équipages classés par classe ou série sur le Championnat de France de Classe FFVoile.</p> <p>Les équipages avec des régatiers de nationalité étrangère et non licenciés en France, s'ils ont participé au Championnat de France de Classe FFVoile, ne peuvent être comptabilisés dans ce nombre de classés minimum.</p> <p>III.1.2. Conditions pour un renouvellement négocié</p> <p>Si les clauses ci-dessus du renouvellement automatique ne sont pas respectées, Le DCP pourra échanger avec la classe affiliée pour définir les conditions d'un renouvellement</p>	<p>III. Renouvellement et résiliation de l'attribution de l'appellation</p> <p>III.1. Renouvellement de l'attribution de l'épreuve pour 4 années supplémentaires</p> <p>III.1.1. Conditions pour un renouvellement automatique</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile pouvant justifier d'un effectif de coureurs de 18 ans et plus, supérieur ou égal à 60% du nombre total de coureurs du classement national de la série concernée, moyenne réalisée sur un historique des 4 dernières années.</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile ayant rassemblé en moyenne sur les 4 dernières années, 20 équipages classés par classe ou série par épreuve concernée sur le Critérium National de Classe FFVoile.</p> <p>Les équipages avec des régatiers de nationalité étrangère et non licenciés en France, s'ils ont participé au Critérium National de Classe FFVoile, ne peuvent être comptabilisés dans ce nombre de classés minimum.</p> <p>III.1.2. Conditions pour un renouvellement négocié</p> <p>Si les clauses ci-dessus du renouvellement automatique ne sont pas respectées, Le DCP pourra échanger avec une classe affiliée pour définir les conditions d'un renouvellement</p>	<p>III. Renouvellement et résiliation de l'attribution de l'appellation</p> <p>III.1. Renouvellement de l'attribution de l'épreuve pour 4 années supplémentaires</p> <p>III.1.1. Conditions pour un renouvellement automatique</p> <p>Toute Classe affiliée à la FFVoile ayant rassemblé en moyenne sur les 4 dernières années, 15 équipages classés par classe ou série et par épreuve concernée sur le National Espoirs de Classe FFVoile.</p> <p>Les équipages avec des régatiers de nationalité étrangère et non licenciés en France, s'ils ont participé au National Espoirs de Classe FFVoile, ne peuvent être comptabilisés dans ce nombre de classés minimum.</p> <p>III.1.2. Conditions pour un renouvellement négocié</p> <p>Si les clauses ci-dessus du renouvellement automatique ne sont pas respectées, Le DCP pourra échanger avec une classe affiliée pour définir les conditions d'un renouvellement</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>d'attribution d'un Championnat de France. Ces conditions seront intégrées à la convention qui lie la dite classe et la FFVoile</p> <p>III.1. Résiliation éventuelle de la convention</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, la Classe doit présenter chaque année et pour chaque titre 30 inscrits définitivement minimum. Cette clause non respectée pourra être un motif de résiliation de la convention.</p>	<p>d'attribution d'un Critérium National. Ces conditions seront intégrées à la convention qui lie la dite classe et la FFVoile</p> <p>III.1. Résiliation éventuelle de la convention</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, la Classe doit présenter chaque année et pour chaque épreuve concernée 20 inscrits définitivement minimum. Cette clause non respectée pourra être un motif de résiliation de la convention.</p>	<p>d'attribution d'un National Espoirs. Ces conditions seront intégrées à la convention qui lie la dite classe et la FFVoile.</p> <p>III.1. Résiliation éventuelle de la convention</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, la Classe doit présenter chaque année et pour chaque épreuve concernée 15 «bateaux départ » minimum. Cette clause non respectée pourra être un motif de résiliation de la convention.</p>
<p>IV. Admissibilité</p> <p>Les conditions d'admissibilité des coureurs sont définies par les classes.</p> <p>L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année de l'épreuve).</p> <p>Les Championnats de France de Classe FFVoile et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06). Une demande de dérogation devra être faite à la FFVoile par la Classe si elle ne souhaite pas ouvrir la participation des étrangers non licenciés à la FFVoile ou attribuer les titres aux étrangers non licenciés à la FFVoile.</p>	<p>IV. Admissibilité</p> <p>Les conditions d'admissibilité des coureurs sont définies par les classes.</p> <p>L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année de l'épreuve).</p> <p>Le Critérium National de Classe FFVoile est ouvert aux coureurs étrangers. Une demande de dérogation devra être faite à la FFVoile par la Classe si elle ne souhaite pas ouvrir la participation des étrangers non licenciés FFVoile.</p>	<p>IV. Admissibilité</p> <p>Epreuve réservée aux moins de 26 ans.</p> <p>Les conditions d'admissibilité des coureurs sont définies par les classes.</p> <p>L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année de l'épreuve).</p> <p>Le National Espoirs de Classe FFVoile est ouvert aux coureurs étrangers. Une demande de dérogation devra être faite à la FFVoile par la Classe si elle ne souhaite pas ouvrir la participation des étrangers non licenciés FFVoile.</p>
<p>V. Attribution du titre de Champion(ne) de France ou requalification de l'épreuve</p> <p>Pour chaque titre du Championnat de France de Classe FFVoile sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE de la classe/série concernée le coureur déclaré vainqueur selon les critères définis par la classe en respectant les critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le titre par défaut est Open : Féminin / Masculin ou Mixte : Participation minimum 30 inscrits définitivement. 	<p>V. Validation ou requalification de l'épreuve</p> <p>Si le nombre d'inscrits définitivement est inférieur à 20, l'épreuve sera requalifiée en National de Classe grade 4. Si le nombre de coureurs est inférieur à 15, l'épreuve sera requalifiée en épreuve de classe grade 5A.</p>	<p>V. Validation ou requalification de l'épreuve</p> <p>Si le nombre d'inscrits définitivement est inférieur à 15, l'épreuve sera requalifiée en épreuve de classe grade 5A.</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>La Classe, si elle le souhaite, pourra attribuer un titre Féminin et un titre Masculin/Mixte au lieu du titre Open si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre Féminin : Participation minimum 15 inscrits définitivement féminins la première année avec un contrat de progression défini dans la convention avec la Classe pour les années suivantes • Titre Masculin Mixte : Participation minimum 30 inscrits définitivement M/M <p>Si le minima pour le titre féminin et/ou le titre masculin / mixte n'est pas atteint, le titre Open sera couru.</p> <p>Si le nombre d' inscrits définitivement pour un titre Open est inférieur mais très proche (-10%) de 30, la FFVoile pourra maintenir l'attribution du titre de façon exceptionnelle.</p> <p>Pour obtenir cette dérogation, la Classe devra transmettre une demande argumentée auprès de la FFVoile par mail à dptvoilelegere@ffvoile.fr dès que possible de sorte que la FFVoile puisse obligatoirement répondre avant la première course de la compétition. Cette dérogation ne sera valable qu'une année.</p> <p>Si cette dérogation n'est pas acquise ou que le nombre d'inscrits définitivement est inférieur à 30-10%, aucun titre ne sera décerné. L'épreuve sera alors requalifiée en Critérium National de Classe Grade 4, si les conditions sont requises ou en National de Classe.</p>		
<p>VI. Préconisations</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, il est recommandé que l'organisation puisse tourner sur les 3 façades maritimes et un plan d'eau intérieur.</p>	<p>VI. Préconisations</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, il est recommandé que l'organisation puisse tourner sur les 3 façades maritimes et un plan d'eau intérieur.</p>	<p>VI. Préconisations</p> <p>Sur la période de 4 ans d'attribution, il est recommandé que l'organisation puisse tourner sur les 3 façades maritimes et un plan d'eau intérieur.</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>VII. Organisation</p> <p>La classe s'engage à ne pas organiser le Championnat de France de la classe dans la période de l'Open de France et du Championnat de France intersérie Voile Légère. Le Championnat de France de la classe affiliée est organisé par la Classe en collaboration avec un club affilié et dans le respect des textes fédéraux régissant l'organisation des compétitions. Cette collaboration fera l'objet d'une convention d'organisation conjointe conformément au modèle défini dans le règlement sportif de la FFVoile.</p> <p>L'inscription au calendrier fédéral sera faite par le club.</p> <p>Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée après parution du calendrier officiel, sauf avec l'accord de la FFVoile.</p> <p>Le montant des frais d'inscription, bien que relevant de la responsabilité du club et de la classe concernée, sera communiqué pour information à la FFVoile en amont de l'avis de course.</p> <p>L'avis de course sera soumis pour avis à la FFVoile avant sa parution officielle deux mois au moins avant l'épreuve.</p> <p>L'organisateur devra utiliser le logiciel de classement FREG et envoyer à la FFVoile le classement général de sa compétition, validé par le Président du jury, le Président du comité de course selon la procédure internet d'envoi des résultats.</p> <p>En cas de spécificité dans l'admissibilité au titre (âge, nationalité, ...) le classement sera fait à partir du classement général par extraction sans recalcul de points.</p>	<p>VII. Organisation</p> <p>La classe s'engage à ne pas organiser le Critérium National de la classe dans la période de l'Open de France et du Championnat de France intersérie Voile Légère. Le Critérium National de la classe affiliée est organisé par la Classe en collaboration avec un club affilié et dans le respect des textes fédéraux régissant l'organisation des compétitions. Cette collaboration fera l'objet d'une convention d'organisation conjointe conformément au modèle défini dans le règlement sportif de la FFVoile.</p> <p>L'inscription au calendrier fédéral sera faite par le club.</p> <p>Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée après parution du calendrier officiel, sauf avec l'accord de la FFVoile.</p> <p>Le montant des frais d'inscription, bien que relevant de la responsabilité du club et de la classe concernée, sera communiqué pour information à la FFVoile en amont de l'avis de course.</p> <p>L'avis de course sera soumis pour avis à la FFVoile avant sa parution officielle deux mois au moins avant l'épreuve.</p> <p>L'organisateur devra utiliser le logiciel de classement FREG et envoyer à la FFVoile le classement général de sa compétition, validé par le Président du jury, le Président du comité de course selon la procédure internet d'envoi des résultats.</p>	<p>VII. Organisation</p> <p>La classe s'engage à ne pas organiser le National Espoirs de la classe dans la période de l'Open de France et du Championnat de France intersérie Voile Légère. Le National Espoirs de la classe affiliée est organisé par la Classe en collaboration avec un club affilié et dans le respect des textes fédéraux régissant l'organisation des compétitions. Cette collaboration fera l'objet d'une convention d'organisation conjointe conformément au modèle défini dans le règlement sportif de la FFVoile.</p> <p>L'inscription au calendrier fédéral sera faite par le club.</p> <p>Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée après parution du calendrier officiel, sauf avec l'accord de la FFVoile.</p> <p>Le montant des frais d'inscription, bien que relevant de la responsabilité du club et de la classe concernée, sera communiqué pour information à la FFVoile en amont de l'avis de course.</p> <p>L'avis de course sera soumis pour avis à la FFVoile avant sa parution officielle deux mois au moins avant l'épreuve.</p> <p>L'organisateur devra utiliser le logiciel de classement FREG et envoyer à la FFVoile le classement général de sa compétition, validé par le Président du jury, le Président du comité de course selon la procédure internet d'envoi des résultats.</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>La proclamation des résultats et la remise des médailles fournies par la FFVoile se feront sur le site du Championnat à la fin des épreuves.</p> <p>Un manquement au respect des dispositions contenues dans les alinéas de l'article « organisation de l'épreuve » pourra conduire à l'annulation de la délivrance sur l'épreuve concernée du titre « Champion de France ».</p>	<p>Un manquement au respect des dispositions contenues dans les alinéas de l'article « organisation de l'épreuve » pourra conduire à la requalification de l'épreuve en National de Classe grade 4.</p>	<p>Un manquement au respect des dispositions contenues dans les alinéas de l'article « organisation de l'épreuve » pourra conduire à la requalification de l'épreuve en régates de classe grade 5A.</p>
<p>VIII. Communication</p> <p>La dénomination Championnat de France « Série de la Classe » sera l'intitulé de l'épreuve concernée associé éventuellement à l'intitulé de l'épreuve support.</p> <p>Cette dénomination apparait accompagnée du logo du Championnat, de la FFVoile et de ses partenaires, dans le respect de la charte graphique de la FFVoile, dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication. La Classe est responsable du suivi de cette action.</p> <p>Les éléments de communication (logos,...) seront fournis par la FFVoile sur simple demande (communication@ffvoile.fr) et tous documents de communication devront être validés par la FFVoile.</p> <p>Une dotation en signalétique pourra être fournie à la Classe : 2 banderoles et 2 pavillons Championnat de France + 3 pavillons FFVoile. Ces éléments devront être affichés de manière visible sur le lieu de l'épreuve et pendant toute la durée de celle-ci. La Classe gardera ces éléments d'une année sur l'autre.</p> <p>Tout manquement avéré aux alinéas de cet article pourra conduire à l'annulation de la délivrance sur l'épreuve concernée du titre de « Champion de France de Classe »</p>	<p>VIII. Communication</p> <p>La dénomination Critérium National « Série de la Classe » sera l'intitulé de l'épreuve concernée associé éventuellement à l'intitulé de l'épreuve support.</p> <p>Cette dénomination apparait accompagnée du logo de la FFVoile et de ses partenaires, dans le respect de la charte graphique de la FFVoile, dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication. La Classe est responsable du suivi de cette action.</p> <p>Les éléments de communication (logos,...) seront fournis par la FFVoile sur simple demande (communication@ffvoile.fr) et tous documents de communication devront être validés par la FFVoile.</p> <p>Tout manquement avéré aux alinéas de cet article pourra conduire à la requalification de l'épreuve en National de Classe grade 4.</p>	<p>VIII. Communication</p> <p>La dénomination National Espoirs « Série de la Classe » sera l'intitulé de l'épreuve concernée associé éventuellement à l'intitulé de l'épreuve support.</p> <p>Cette dénomination apparait accompagnée du logo de la FFVoile et de ses partenaires, dans le respect de la charte graphique de la FFVoile, dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication. La Classe est responsable du suivi de cette action.</p> <p>Les éléments de communication (logos,...) seront fournis par la FFVoile sur simple demande (communication@ffvoile.fr) et tous documents de communication devront être validés par la FFVoile.</p> <p>Tout manquement avéré aux alinéas de cet article pourra conduire à la requalification de l'épreuve en régates de classe grade 5A.</p>

Règlement du Championnat de France de Classe FFVoile	Règlement du Critérium National de Classe FFVoile	Règlement du National Espoirs de Classe FFVoile
<p>IX. Dotation et prix</p> <p>La FFVoile fournira les médailles, or, argent, bronze pour chaque titre de Champion de France « Série de la Classe ».</p> <p>La Classe, si elle le souhaite, pourra fournir dotation et d'autres prix. Pour toute demande d'aide logistique fédérale, la FFVoile examinera la demande formulée.</p>	<p>IX. Dotation et prix</p> <p>La Classe, si elle le souhaite, pourra fournir une dotation et autres prix. Pour toute demande d'aide logistique fédérale, la FFVoile examinera la demande formulée</p>	<p>IX. Dotation et prix</p> <p>La Classe, si elle le souhaite, pourra fournir une dotation et autres prix. Pour toute demande d'aide logistique fédérale, la FFVoile examinera la demande formulée</p>